

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**2021**

Avant l'examen du budget et conformément à l'article L.2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales et au règlement intérieur du Conseil municipal, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre ;
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

### **1. Contexte général : une crise sanitaire, économique et sociale mondiale**

#### **1.1. L'économie mondiale face à la pandémie mondiale du Covid-19**

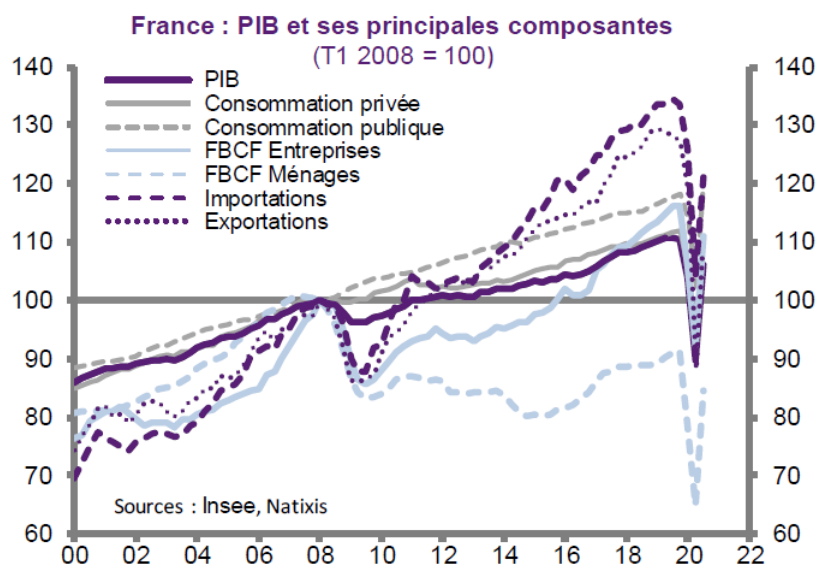
- Apparition fin 2019 du SARS-CoV-2, puis pandémie mondiale de COVID-19 : confinements et mesures de restrictions dans le monde entier.
- Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3<sup>ème</sup> trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : + 7,2 % T/T aux Etats-Unis après - 9 % T/T au T2 et + 12,7 % T/T en zone euro après - 11,8 % au T2.
- Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne 2020 à une 2<sup>ème</sup> vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, qui ont pesé sur l'activité au T4.
- Plus de 2 millions de décès et plus de 100 millions de cas d'infection à la COVID-19 recensés au niveau mondial. Arrivée de nouveaux vaccins, mais difficultés d'approvisionnement.

## 1.2. Zone euro : soutien massif des institutions européennes

- Au cours de l'été, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions €) là où cela est nécessaire.
- De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.
- Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

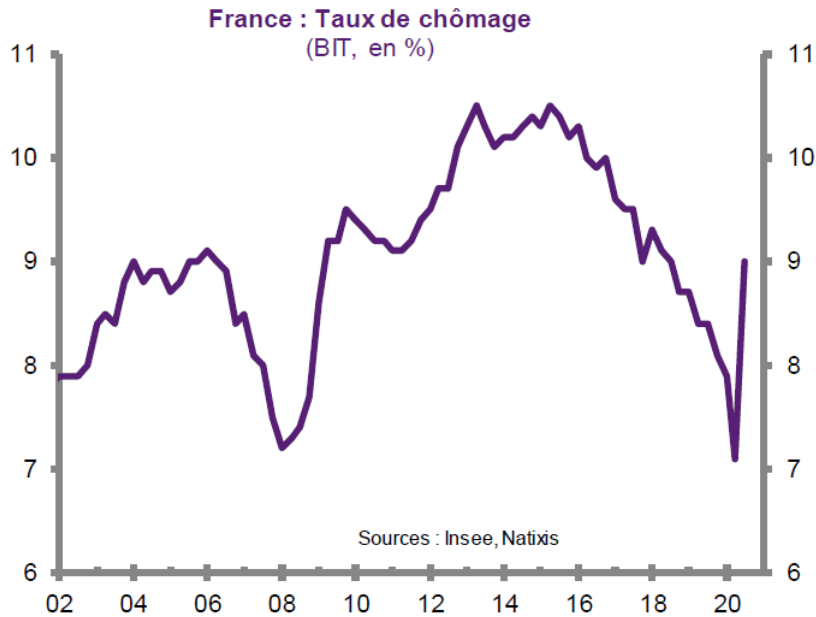
## 1.3. La France face à l'épreuve de l'épidémie

- L'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,7 % au T2 suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.
- Nouveau confinement, moins strict à compter du 30 octobre 2020. Compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2, - 8 % étant attendu au T4. Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2ème vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.

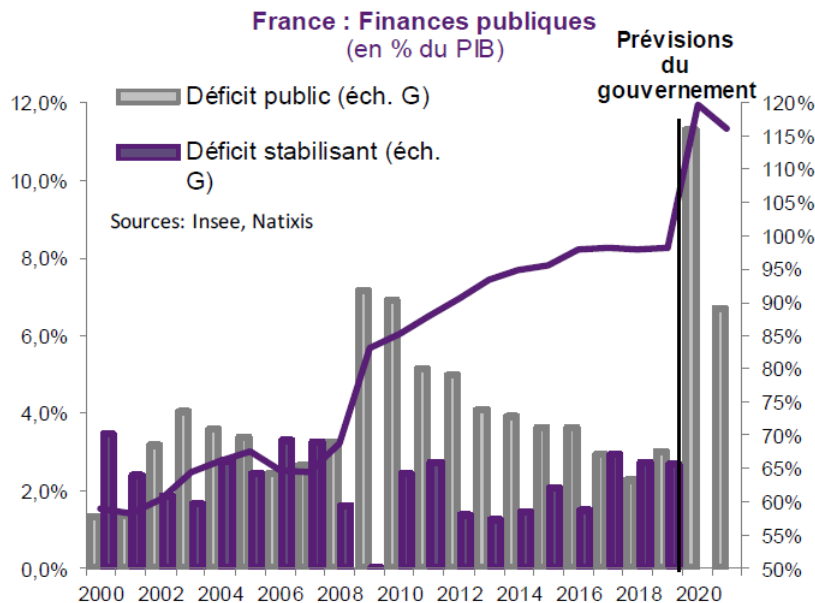


- Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4 2019.

- Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021.



- Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.
- Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public atteindrait 10,2 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 117,5 % du PIB pour 2020.
- Pour 2021, la Loi de finances pour 2021, publiée le 30 décembre 2020, prévoit une baisse du déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB.



#### 1.4. Loi de finances 2021 : principales mesures relatives aux collectivités territoriales

A retenir :

- Plan de relance : les collectivités acteurs de l'investissement public (axe 3)
- Fin des dégrèvements de taxe d'habitation (TH)
- Un niveau de DGF stabilisé à 26,756 Mds € au plan national, avec des mécanismes de péréquation
- Des dotations de soutien à l'investissement local stabilisées depuis 2019
- Un plan de relance

## 2. La Situation à Chilly-Mazarin

### 2.1. Les résultats prévisionnels 2020

#### PRÉ-COMPTÉ ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020	27 875 509,47	DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020	4 455 915,63
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020	27 734 573,37	RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020	6 220 184,35
RESULTAT <b>DEFICITAIRE</b> GESTION 2020	-140 936,10	RESULTAT <b>EXCEDENTAIRE</b> GESTION 2020	1 764 268,72
RESULTAT REPORTE 2019 (002-EXCEDENT)	4 599 503,01	RESULTAT REPORTE 2019 (001 -DEFICIT)	-2 892 429,35
<b>RESULTAT EXEDENTAIRE DE L'EXERCICE (a)</b>	<b>4 458 566,91</b>		<b>-1 128 160,63</b> 001
		R.A.R. DEPENSES	1 092 756,68
		R.A.R. RECETTES	1 546 329,04
		<b>RESULTAT POSITIF DES RAR (b)</b>	<b>453 572,36</b>
<b>AFFECTATION OBLIGATOIRE (b)</b>	<b>- 674 588,27</b>	<b>BESOIN DE FINANCEMENT (a+b)</b>	<b>-674 588,27</b> 1068
<b>AFFECTATION EN REPORT A NOUVEAU (a-b)</b>	<b>3 783 978,64</b>		
002			

## 2.2. Dépenses et recettes prévisionnelles de fonctionnement

F - Fonctionnement - Dépenses			
Chapitre	Total Budget	Mandaté/Liquidé	% Réal Mandaté
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 186 011,70 €	5 826 009,31 €	81,07%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	18 372 025,09 €	17 971 108,85 €	97,82%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	664 000,00 €	652 246,33 €	98,23%
022 - DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	-
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	2 283 715,04 €	0,00 €	0,00%
042 - OPER ORDRE TRANS ENTRE SECTION	1 690 855,00 €	1 690 852,23 €	100,00%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	1 321 423,16 €	1 256 037,02 €	95,05%
656 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELUS	0,00 €	0,00 €	-
66 - CHARGES FINANCIERES	291 100,00 €	282 088,26 €	96,90%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	456 575,05 €	197 167,47 €	43,18%
<b>Total</b>	<b>32 265 705,04 €</b>	<b>27 875 509,47 €</b>	<b>86,39%</b>

Le résultat total des dépenses de fonctionnement est en augmentation de 184 K€, à 27,875 M€, contre 27 689 M€ en 2019, soit une hausse de 0,6%.

On constate une légère diminution des charges à caractère général de seulement (-3,4%), malgré plus de 152K€ de dépenses et des charges de personnel (-0,9%), ainsi que des charges financières (-13,2%) par rapport à 2019, alors que les autres chapitres sont plutôt en augmentation et notamment les atténuations de produits (+29,1%). L'évolution à la hausse était attendue du fait des niveaux de contribution de Chilly-Mazarin sur le FSRIF (87,7 K€), le FPIC (354 K€) et le prélèvement au titre de la loi SRU (222 K€).

Pour les charges exceptionnelles (chapitre 67), on peut principalement expliquer cette hausse par 2 facteurs :

- Les indemnités de résiliation pour l'opération de la salle polyvalente (95 K€)
- Le remboursement des cours non effectués du fait de la COVID (60 K€)

Les opérations d'ordre au chapitre 042 sont impactées en 2020 par l'intégration des provisions pour litiges (978 500 €, notamment 520 K€ pour l'indemnisation de la promesse de vente du terrain rue Pierre Mendès France, 300 K€ pour l'indemnisation des pertes financières – Les Fils de Madame Géraud).

F - Fonctionnement - Recettes			
Chapitre	Total Budget	Perçu/Liquidé	% réalisation
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	4 599 503,01 €	0,00 €	0,00%
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	350 000,00 €	523 469,23 €	149,56%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00 €	0,00 €	-
042 - OPER ORDRE TRANS ENTRE SECTION	118 800,00 €	98 799,08 €	83,16%
70 - PRODUITS DES SERVICES	2 139 644,83 €	1 669 821,34 €	78,04%
73 - IMPOTS ET TAXES	22 476 647,00 €	22 684 169,46 €	100,92%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	2 216 762,20 €	2 536 609,66 €	114,43%
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	364 035,00 €	200 248,55 €	55,01%
76 - PRODUITS FINANCIERS	13,00 €	9,50 €	73,08%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	300,00 €	21 405,44 €	7135,15%
<b>Total</b>	<b>32 265 705,04 €</b>	<b>27 734 573,37 €</b>	<b>85,96%</b>

Le résultat total des recettes de fonctionnement est en diminution de 2,128 M€, soit -7,1% par rapport à 2019.

On constate un écart très notable sur le chapitre 70 - produits des services (-46,9%) avec une perte de recettes de 1,473 M€, dont une grande partie imputable à la pandémie : 508 K€ sur la restauration, 188 K€ sur les centres de loisirs et 156 K€ sur les structures petite enfance, 80 K€ sur le secteur sportif et 56 K€ sur le secteur culturel.

Les recettes fiscales sont stables (22,684 M€ contre 22,720 M€).

Sans surprise, le chapitre sur les dotations diminue de 5,6% à 2,536 M€ contre 2,686 M€ en 2019, avec essentiellement la baisse de la DGF (-129 K€, à 707 K€, contre 836 K€ en 2019, soit -15,5%).

### 2.3. Dépenses et recettes prévisionnelles d'investissement

I - Investissement - Dépenses			
Chapitre	Total Budget	Mandaté/Liquidé	% Réal Mandaté
001 - SOLDE INVEST REPORTE	2 892 429,35 €	0,00 €	0,00%
020 - DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	-
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	118 800,00 €	98 799,08 €	83,16%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00 €	0,00 €	-
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	215 962,93 €	0,00 €	-
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	-
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 156 685,00 €	2 155 765,77 €	99,96%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	442 785,74 €	89 647,18 €	20,25%
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	363 000,00 €	82 760,04 €	22,80%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 819 429,70 €	2 028 943,56 €	42,10%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Total</b>	<b>11 259 092,72 €</b>	<b>4 455 915,63 €</b>	<b>39,58%</b>
<b>Total</b>	<b>43 524 797,76 €</b>	<b>32 331 425,10 €</b>	<b>74,28%</b>

Le montant total des dépenses de la section d'investissement s'établit à 4,451 M€, contre 6,417 M€ en 2019.

Le niveau de remboursement des emprunts en 2020 (2,154 M€) est en légère augmentation (+3%) par rapport à 2019 (2,091 M€). La ville ayant emprunté 1,5 M€ en 2020 s'est donc désendettée de 600 K€ cette année.

Sans surprise en année électorale et en période de pandémie, les réalisations en investissement sont plus faibles en 2020.

On trouve notamment au chapitre 21 : 332 K€ essentiellement pour la salle polyvalente, 183 K€ démolition gymnase de Coubertin, 134 K€ pour des travaux du cinéma, 127 K€ pour la piscine, 63 K€ de travaux à Jesse Owens (douches, couverture), 172 K€ pour des travaux de voirie, dont 78 K€ pour la rue Blanqui, 13 K€ pour des bornes podotactiles rue Mouthon..., 122 K€ de travaux dans les écoles, dont 54 K€ pour les écoles maternelles et 68 K€ pour les élémentaires.

I - Investissement - Recettes			
Chapitre	Total Budget	Perçu/Liquidé	% réalisation
001 - SOLDE INVEST REPORTE	0,00 €	0,00 €	-
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	2 283 715,04 €	0,00 €	0,00%
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	1 690 855,00 €	1 690 852,23 €	100,00%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00 €	0,00 €	0,00%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	3 048 839,31 €	2 362 172,12 €	77,48%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 480 683,37 €	616 760,00 €	24,86%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 505 000,00 €	1 500 400,00 €	99,69%
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	0,00 €	50 000,00 €	-
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Total</b>	<b>11 259 092,72 €</b>	<b>6 220 184,35 €</b>	<b>55,25%</b>
<b>Total</b>	<b>43 524 797,76 €</b>	<b>33 954 757,72 €</b>	<b>78,01%</b>

Le montant total des recettes de la section d'investissement s'établit à 6,22 M€, contre 3,399 M€ en 2019.

Un emprunt de 1,5 M€ était prévu et a été réalisé (chapitre 16).

La Taxe d'aménagement s'établit à 547 K€ en 2020 (contre 191 K€ en 2019).

Chilly-Mazarin a perçu 616 K€ de subventions (contre 484 K€ en 2019), dont un montant exceptionnel d'amendes de police (419,7 K€, contre 51 K€ en 2018 et 125 K€ en 2019), 156 K€ de la CPS (principalement du fonds de soutien à l'investissement voirie SIV) et 31 K€ du Département (dont 14 K€ pour la PM).

A noter que le FCTVA pour les dépenses de l'année 2019, s'établit à hauteur de 774 K€ en recettes d'investissement (contre 950 K€ en 2019), mais notifié début janvier 2021, il figure en reste à réaliser sur 2021.

En opération d'ordre (chapitre 040) s'inscrivent les provisions pour risques du même montant que celui qui figure en dépense de fonctionnement (978,5 K€).

#### En synthèse en fonctionnement :

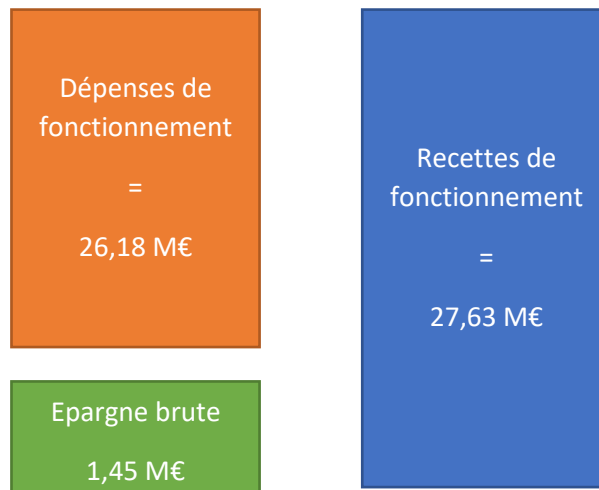
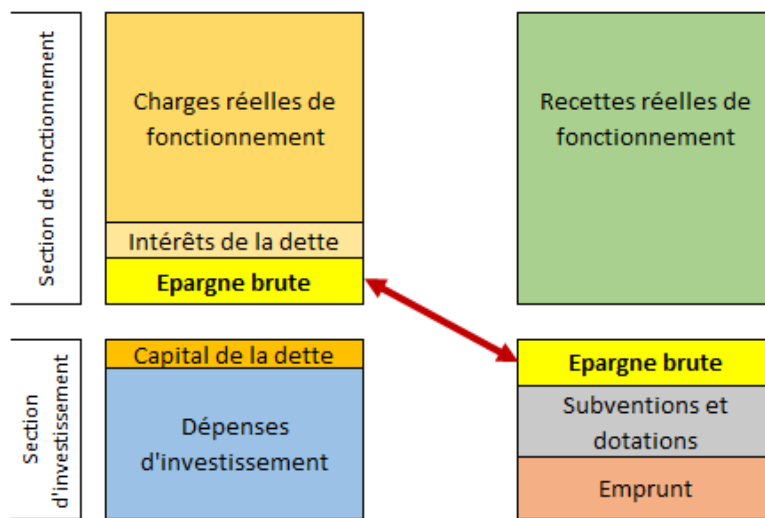
- Un impact très fort de la pandémie :
  - o Plus de 150 000 euros de dépenses supplémentaires liées à la COVID (masques, gels...)
  - o Des remboursements de cours non effectués (60 K€)
  - o Des pertes de recettes de 1,4 M€ liées à la pandémie : - 508 K€ sur la restauration, 188 K€ sur les centres de loisirs et 156 K€ sur les structures petite enfance, 80 K€ sur le secteur sportif et 56 K€ sur le secteur culturel.
- Stabilité à la baisse des recettes fiscales : 22,68 M€ en 2020 contre 22,72 M€ en 2019
- Diminution des dotations : -5,6% à 2,536 M€ contre 2,686 M€ en 2019, avec essentiellement la baisse de la DGF (-15,5% à 707 K€).
- Accroissement des contributions de Chilly-Mazarin sur le FSRIF (87,7 K€), le FPIC (354 K€) et le prélèvement au titre de la loi SRU (222 K€).

**Des mesures de soutien aux familles dans ce contexte de pandémie :**

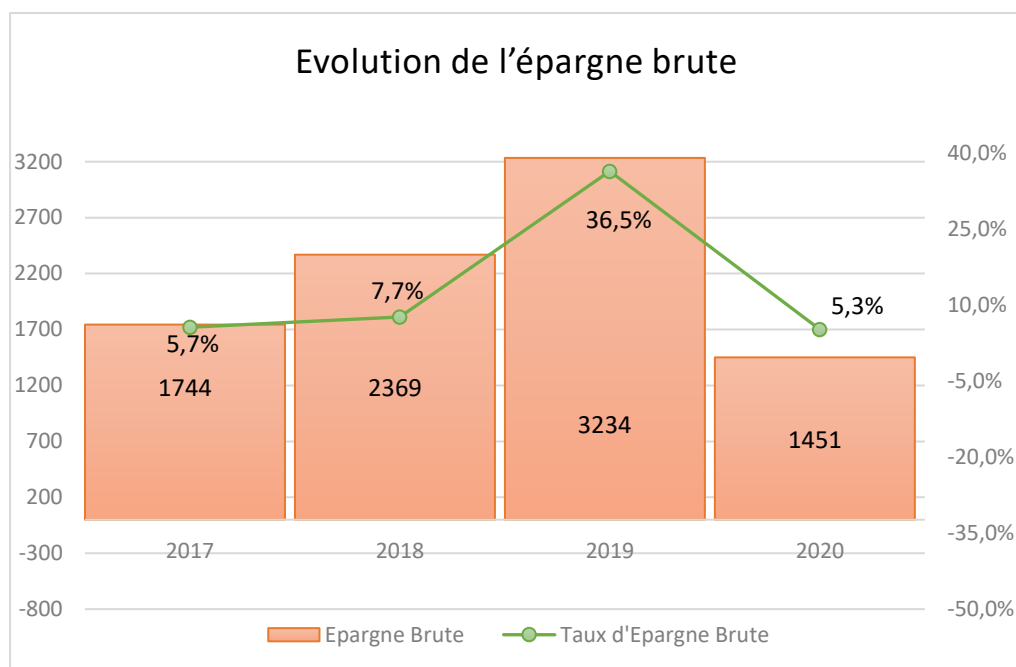
- Suppression des pénalités de pré-inscription
- Distribution de masques à tous les élèves
- Remboursement des factures pour des cours annulés du fait de la pandémie : sport, crèches, conservatoire...

**L'épargne brute ou capacité d'autofinancement 2020 de Chilly-Mazarin : 1,45 M€**

*L'équilibre sectionnel*







**Objectif :** stabiliser les dépenses réelles de fonctionnement et accroître les recettes de fonctionnement pour dégager une épargne brute supérieure, afin d'atteindre d'ici la fin du mandat un virement situé entre 2 et 2,5 M€.

#### En 2020, en synthèse en investissement :

- Un résultat reporté 2019 déficitaire de près de 2,9 M€
- Réalisation d'un emprunt de 1,5 M€
- 616 K€ de subventions perçues, dont 419 K€ d'amendes de police
- FCTVA notifié début janvier 2021 : 774 K€ au titre de 2019 (RAR)
- 978 K€ de provisions pour risques
- 134 K€ pour les travaux du cinéma,
- 127 K€ pour la piscine,
- 63 K€ pour les douches du rugby et la couverture du gymnase
- 172 K€ pour des travaux de voiries, dont la rue Blanqui...
- 122 K€ de travaux dans les écoles, dont 54 K€ pour les écoles maternelles et 68 K€ pour les élémentaires.

### 3. Les déterminants de la préparation budgétaires 2021

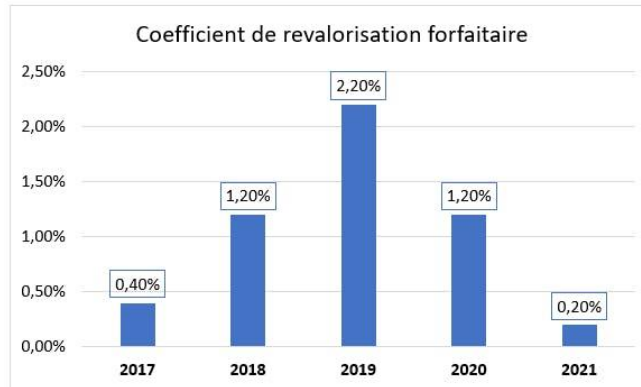
#### 3.1. En fonctionnement

##### 3.1.1. La fiscalité

- Volonté de stabilité des taux : pas d'évolution en 2021.
- Diminution de 3,5% des bases fiscales réelles de Taxe d'Habitation en 2020 (- 192 K€, à 5,44 M€), perte de la dynamique des bases

Bien que la taxe d'habitation sur les résidences principales soit supprimée dès l'année prochaine, les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière (en ce qui concerne les locaux d'habitation) seront soumises au coefficient de revalorisation légalement prévu à l'article 1518 du CGI. Ce coefficient est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Au regard de la crise sanitaire de la Covid-19 et malgré les politiques monétaires de la Banque Centrale Européenne, l'inflation n'est pas au rendez-vous. Ce sont essentiellement les prix des produits manufacturés qui ont diminué cette année (-0,3%) pénalisant ainsi l'inflation globale. Sur un an, l'IPCH est ressorti à +0,2% en novembre 2020. **Ainsi, le coefficient qui sera appliqué en 2021 s'élèvera à 1,002 soit une augmentation des bases de + 0,20%.**



### 3.1.2. L'attribution de compensation – CPS

- Stabilisée à 10,45 M€
- Transfert des excédents de l'assainissement à CPS à finaliser en écriture comptable (172 K€ en fonctionnement, 185 K€ en investissement)
- Augmentation attendue des reversements de CPS au titre du Pacte Fiscal (160 K€, contre 58 K€ en 2020)

### 3.1.3. Les produits des services : allègement en faveur des familles

- 1,7 M€ attendus, soit -5% par rapport à 2020, du fait des incertitudes liées à la pandémie et des mesures d'allègement des tarifs en faveur des familles.

### 3.1.4. La participation de la CAF (jeunesse et petite enfance)

- Participation attendue stable par rapport à 2020 : autour de 1,3 M€, si maintien de l'aide exceptionnelle liée à la pandémie.

### 3.1.5. La DGF et les contributions de péréquation

- Diminution forte et continue de la DGF : 707 K€ en 2020 à 550 K€ en 2021 (écrêtement attendu de 156 K€)
- Augmentation attendue des contributions : SRU (222 à 250 K€), FSRIF stable (87 K€), FPIC (354 à 455 K€, soit + 101 K€)

**20%** en 2018

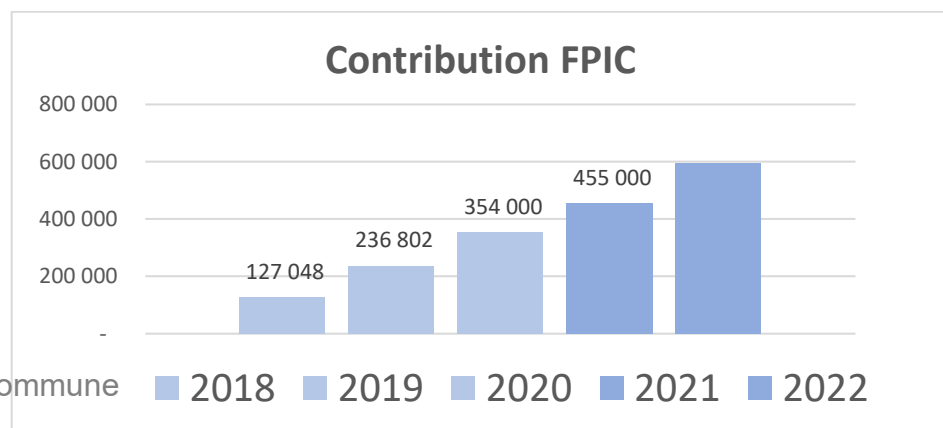
**40%** en 2019

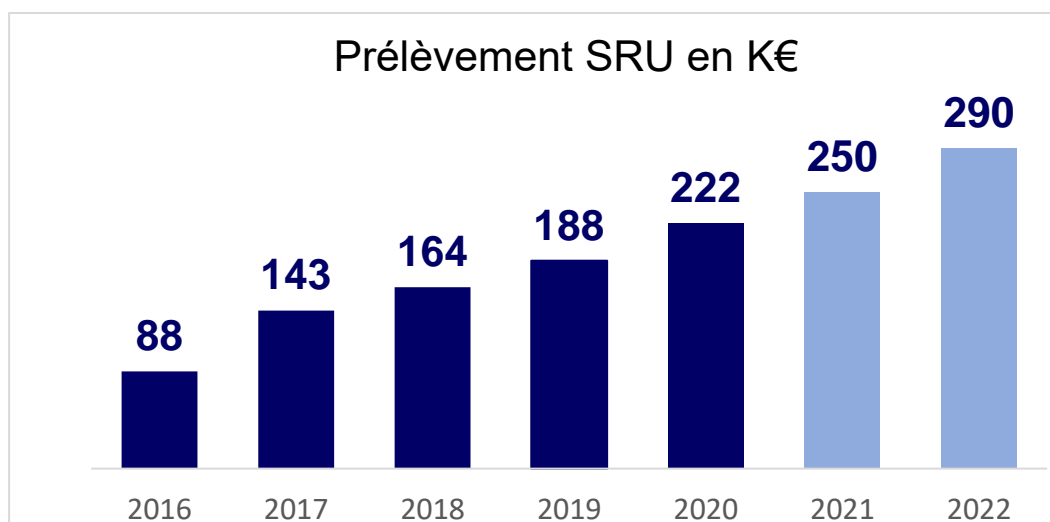
**60%** en 2020

**80%** en 2021

**100%** en 2022

à la charge de la commune





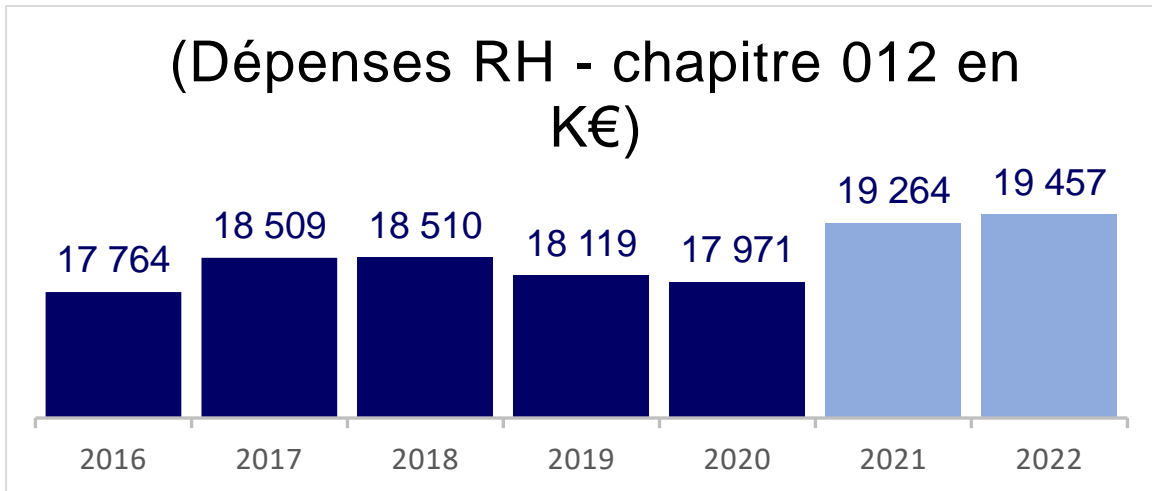
#### 3.1.6. Dépenses de fonctionnement : un amortisseur de la crise

- Incertitudes liées à la pandémie : anticipation de nouvelles dépenses liées à la COVID, mais aussi des annulations de dépenses, d'événements
- Augmentation des crédits du chapitre 012 (autour de 19,3 M€) : pour faire face à la crise et accompagner les Chiroquois
- Recrutement d'agents de la Police municipale, arrivée du nouveau chef de la police municipale
- Création d'un service Prévention / Médiation : recrutement de 3 médiateurs depuis janvier
- Renforcement de l'équipe du service des Solidarités
- Augmentation des crédits inscrits pour les subventions associatives
- Maintien de la subvention au Cinéma (203 K€) pour l'aider à survivre à la crise
- Préparation des élections régionales et départementales
- Augmentation des crédits pour la restauration petite enfance et scolaire
- Hausse des crédits informatiques de maintenance des logiciels
- Crédits pour des séjours au Montcel et des colos apprenantes (comme celle organisée en 2020)

#### 3.1.7. Eléments concernant les ressources humaines

##### 3.1.7.1. La structure des effectifs

Année	Budget primitif (012)	Budget réalisé (012)
2018	18 868 000 €	18 510 704 €
2019	18 678 497 €	18 118 539 €
2020	18 372 025 €	17 971 108 €
2021 (prévisions)	19,3 M€	-



Les prévisions de dépenses de personnel du chapitre 012 sont estimées en hausse de 5% par rapport au BP 2020, mais cette augmentation est seulement de +0,7% / an, si on prend 2018 pour année de référence, soit inférieure au GVT (glissement vieillesse technicité). Cette évolution représente donc un rattrapage par rapport aux réductions opérées ces deux dernières années.

#### Les évolutions statutaires en 2021 :

- Poursuite de la réforme statutaire obligatoire des PPCR (Parcours, Professionnels, Carrières et Rémunérations) initiée en 2018 : dernière année de déploiement de la réforme (revalorisation de certains échelons et grilles modifiées).
- Instauration de l'indemnité de précarité pour les agents contractuels (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021), prévue dans le décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020).
- Réévaluation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, prévue dans le décret n°2020-1626 du 18 décembre 2020).

#### Le renforcement des équipes :

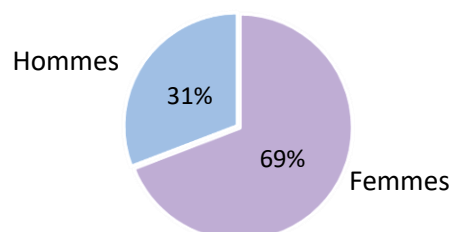
- Renforcement de l'équipe de propreté urbaine
- Recrutement de volantes dans le secteur scolaire
- Création d'une équipe de 3 médiateurs, recrutement d'une nouvelle informatrice jeunesse
- Recrutement d'un nouveau chef de police municipale et de policiers municipaux
- Renforcement de l'engagement dans le dispositif de l'apprentissage : accueil d'un apprenti au service urbanisme.

Au 31 décembre 2019, on comptait 512 agents employés par la collectivité, répartis comme suit :

- 328 fonctionnaires (61% de l'effectif)
- 116 contractuels permanents (21% de l'effectif)
- 98 contractuels non permanents (18% de l'effectif)

8% des contractuels sont en CDI.

#### Répartition des agents par sexe - Ville de Chilly-Mazarin :

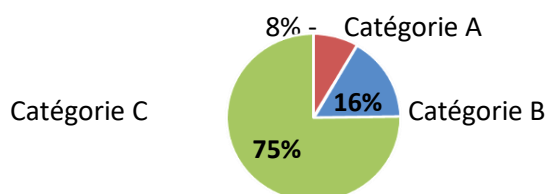


Répartition des agents permanents par filière - Ville de Chilly-Mazarin :

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	13%	21%
Technique	40%	28%	37%
Culturelle	10%	10%	10%
Sportive	2%	3%	2%
Médico-sociale	16%	11%	15%
Police	3%		2%
Animation	5%	34%	13%

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	80%	20%
Technique	59%	41%
Culturelle	56%	44%
Sportive	50%	50%
Médico-sociale	100%	
Police	18%	82%
Animation	69%	31%

Répartition des agents permanents par catégorie - Ville de Chilly-Mazarin :



**Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :**

Catégorie A	65%
Catégorie B	63%
Catégorie C	71%

**Au niveau national dans la FPT**

**Emplois d'encadrement supérieur et de direction :** 35 % de femmes / 65 % d'hommes

**Emplois fonctionnels administratifs :** 35 % de femmes / 65 % d'hommes

**Emplois fonctionnels techniques :** 16,5 % de femmes / 83,5 % d'hommes

**Cat A :** 60 % de femmes / 40 % d'hommes

**Cat B :** 64 % de femmes / 36 % d'hommes

**Cat C :** 60 % de femmes / 40 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

Cadre d'emploi le plus féminisé et le plus masculinisé - Ville de Chilly-Mazarin :

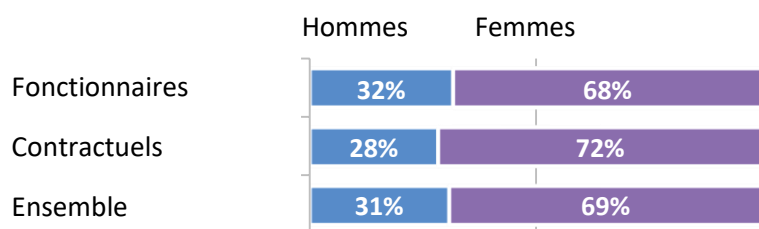
*Le plus féminisé :*

ASEM	100%
Agents sociaux	100%
Auxiliaires de puériculture	100%
Rédacteurs	90%
Adjoints administratifs	82%

*Le plus masculinisé :*

Techniciens	86%
Agents de police municipale	82%
Agents de maîtrise	58%
Attachés	50%
Assistants d'enseignement artistique	50%

Répartition des agents permanents par genre et statut - Ville de Chilly-Mazarin :



Age moyen des agents - Ville de Chilly-Mazarin :

Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	47,82	38,54	45,41
Hommages	45,80	36,98	43,86

Evolution de carrière - Ville de Chilly-Mazarin :

*Titularisation :*

- 7 agents stagiaires ont été titularisés en 2019 dont 6 femmes et 1 homme
- 7 agents contractuels permanents ont été nommés stagiaires en 2019 dont 3 femmes et 4 hommes

*Avancement de grade :*

37 fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne au choix, soit 13.5% d'hommes contre 10.3% de femmes

**3.1.7.2. Les dépenses de personnel**

Ces éléments sont donnés au titre de l'année 2020.

**Compléments de rémunérations : Primes, indemnités et suppléments**

Compléments de rémunérations annuelles brutes (Agents sur emplois permanents) - Ville de Chilly-Mazarin :

STATUT	NBI (1)	PRIMES ET INDEMNITES	SFT (2)	IR (3)	HS / HC (4)	TOTAL
Fonctionnaire	73 220,68	1 797 781,46	80 166,88	208 997,58	78 305,75	2 238 472,35
Contractuel	0,00	299 650,82	32 729,72	49 348,54	17 117,78	398 846,86
<b>TOTAL</b>	<b>73 220,68</b>	<b>2 097 432,28</b>	<b>112 896,60</b>	<b>258 346,12</b>	<b>95 423,53</b>	<b>2 637 319,21</b>

(1) Nouvelle Bonification Indiciaire

(2) Supplément Familial de Traitement

(3) Indemnité de Résidence

(4) Heures supplémentaires / Heures Complémentaires

Rémunérations annuelles brutes des agents sur emploi non permanent : 1 125 039€

### Avantages en nature

Au titre des logements donnant lieu à une déclaration en avantages en nature, on compte :

- 4 agents bénéficient d'un logement en NAS (Nécessité Absolue de Service), c'est-à-dire d'un logement lié au titre de leurs fonctions,
- Aucun agent ne bénéficie d'un logement en COP (Convention d'Occupation Précaire) pour utilité de service.

Enfin, 8 agents sont locataires d'un logement communal, avec paiement d'un loyer et des charges dans leur intégralité.

### Action sociale

Budget consacré à la participation de l'employeur pour la Protection Sociale Complémentaire : 151 agents bénéficiaires pour une participation totale de 13 895€ (soit 5 157€ au titre de la complémentaire santé et 8 738€ au titre de la prévoyance).

Budget consacré à la subvention au CNAS (Centre Nationale d'Action Sociale) de 122 907€ et à la subvention à l'Amicale du personnel de 45 000€.

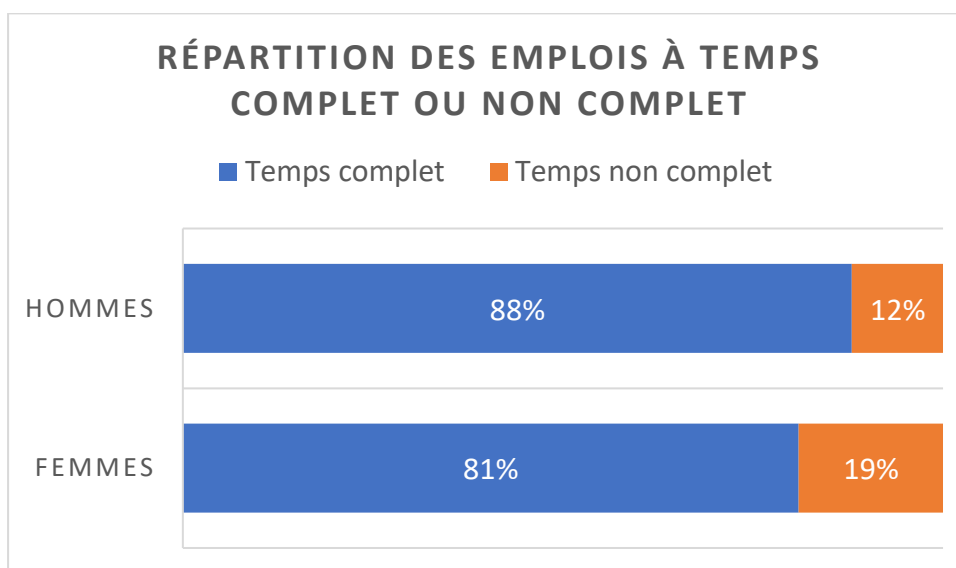
Budget consacré à la restauration collective pour le personnel (restaurant intergénérationnel).

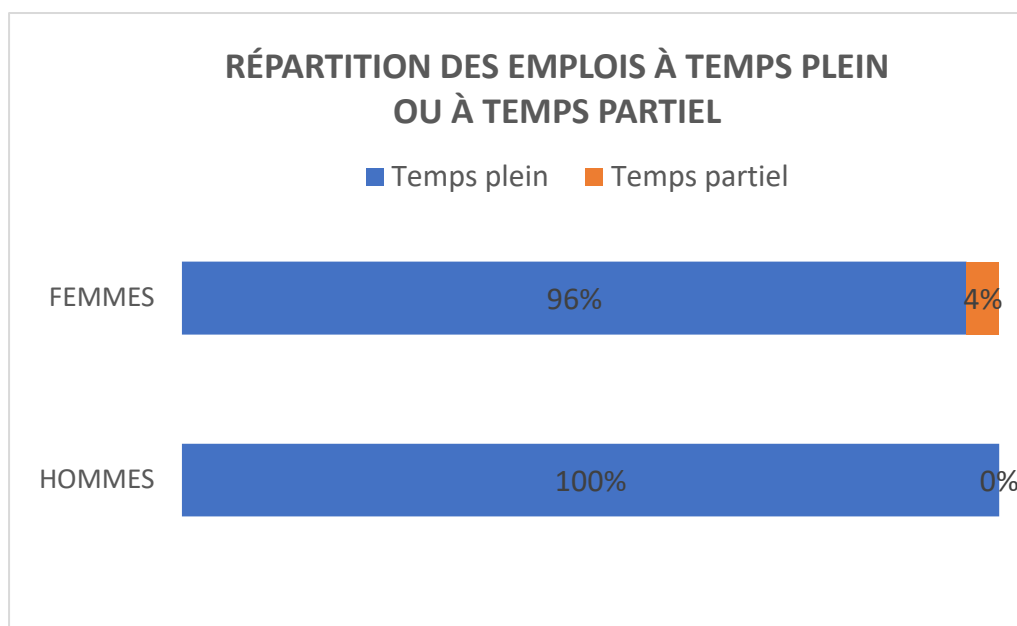
### Formation

Budget total consacré à la formation : 109 913,11 €

	Montants
Cotisations CNFPT	70 065,11
Formations payantes CNFPT	2 399,00
Autres Formations payantes	37 449,00

### 3.1.7.3. Le temps de travail





#### Temps partiel au niveau national

**Dans la FPT :** 29,9 % des femmes sont à temps partiel / 6,4 % des hommes

**En cat A :** 22,6 % des femmes / 5,2 % des hommes

**En cat B :** 28,4 % des femmes / 8,9 % des hommes

**En cat C :** 31,1 % des femmes / 6,1 % des hommes

*Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014*

**Montant des indemnités des élus versées (brut) : 197 735 €**

#### 3.1.8. Virement à la section d'investissement

- Le virement à la section d'investissement se situera entre 1,5 et 2 M€.
- L'objectif sera de maintenir un niveau élevé d'investissement tout au long du mandat, pour réaliser les grands projets du mandat en équipements scolaire, sportif et culturel.

### 3.2. Les recettes d'investissement

#### 3.2.1. La dette et l'emprunt

- Nouvel emprunt 2020 : 1,5 M€, sur 15 ans, à taux fixe 0,31%, auprès de la Banque Postale

Situation actuelle :

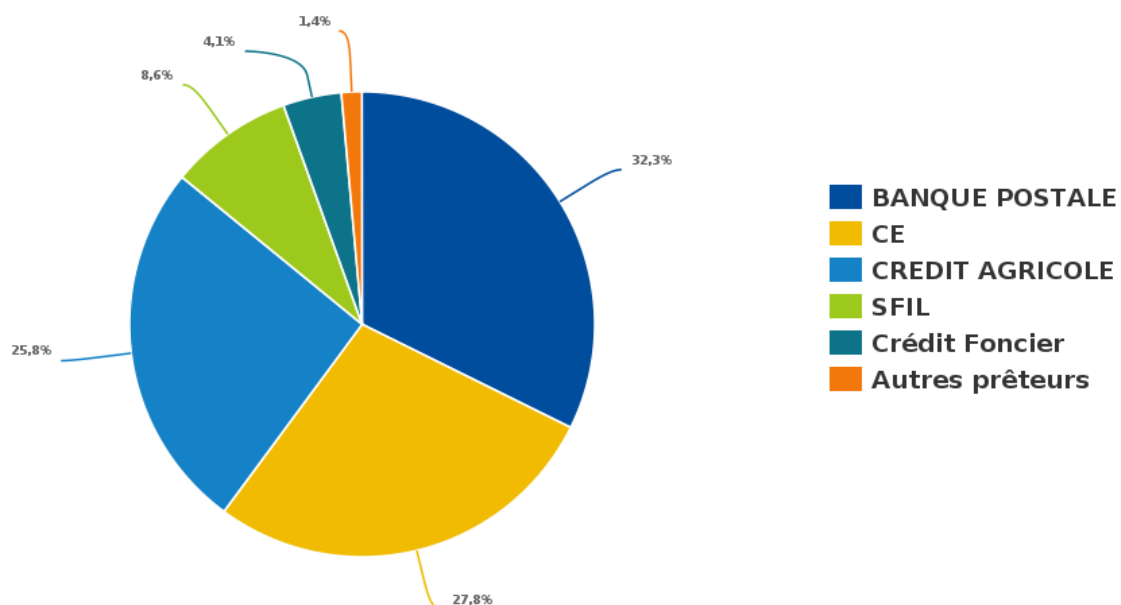
Capital restant dû (CRD) au 01/01/21	Taux moyen
16 829 483.81 €	1,54%



Prêteur	CRD*	En Intérêts	En Capital
BANQUE POSTALE	5 343 333,33 €	39 780,21 €	445 000,00 €
CAISSE D'EPARGNE	4 597 007,63 €	70 846,50 €	874 801,68 €
CDC	235 417,71 €	12 129,44 €	33 527,70 €
CREDIT AGRICOLE	4 261 249,92 €	81 084,07 €	361 666,68 €
CREDIT FONCIER DE FRANCE	671 074,15 €	24 615,23 €	160 261,75 €
SFIL CAFFIL	1 423 332,96 €	16 056,73 €	223 333,36 €
<b>TOTAL (au 01/02/2021)</b>	<b>16 531 415,70 €</b>	<b>244 512,18 €</b>	<b>2 098 591,17 €</b>

\*CRD = Capital Restant Dû

Répartition du CRD par banque en date de visualisation

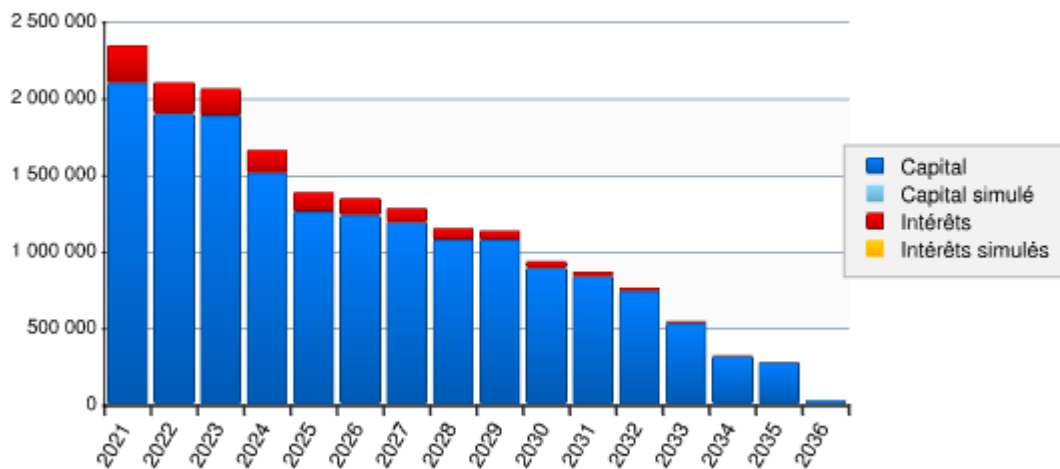


© Finance Active

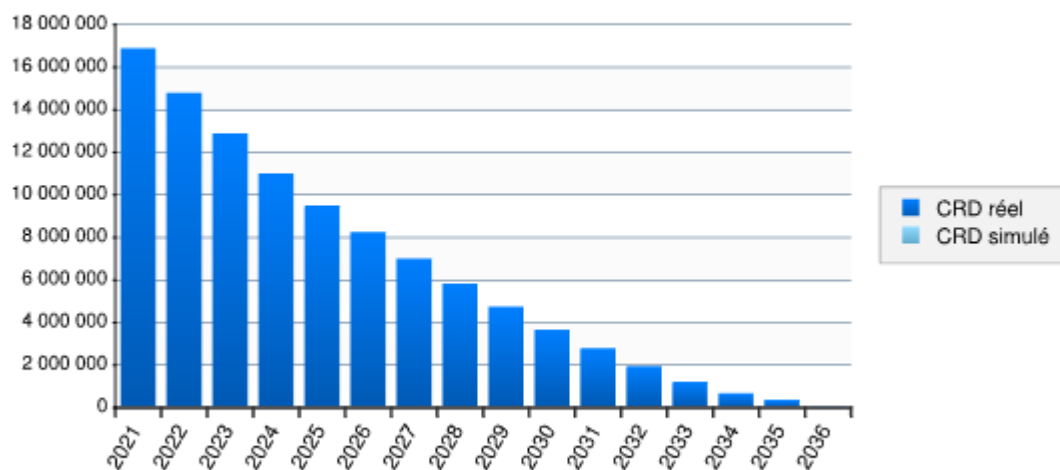
### Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	13 397 776 €	81,04%	1,80%
Fixe à phase	350 000 €	2,12%	0,50%
Variable	2 783 640 €	16,84%	0,43%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>16 531 416 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,54%</b>

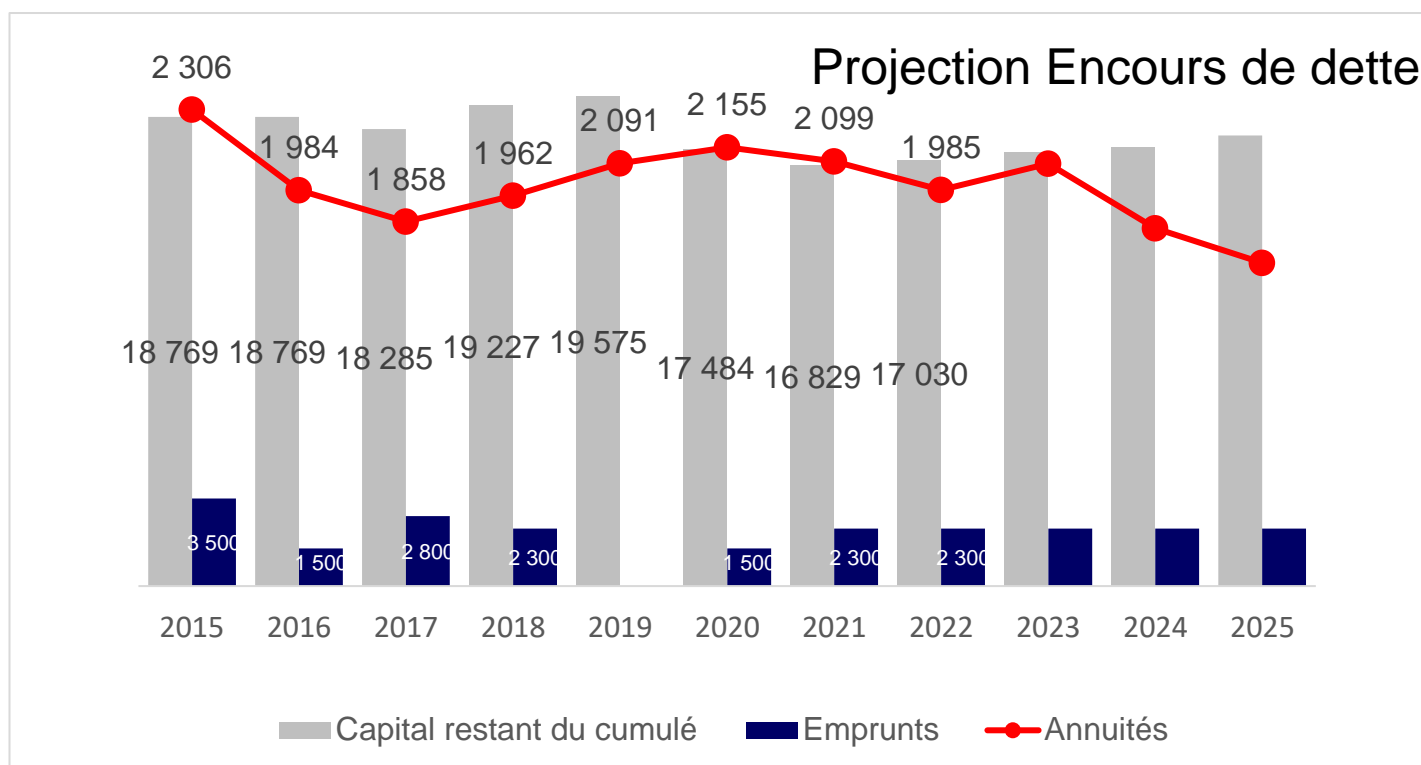
## Flux de remboursement



## Évolution du capital restant dû



- Niveau de l'emprunt envisagé en 2021 : autour de 2/2,5 M€.
- Travail sur le réaménagement de la dette en 2021
- Taux d'intérêts très bas : Poursuite de la diminution du coût de la dette (les intérêts payés diminuent)



#### 3.2.2. Le produit des cessions

- La vente de l'immeuble de logements situés au 84, rue de Gravigny sera inscrite en recette pour 1,5 M€.

#### 3.2.3. Subvention du plan de relance

- Subvention attendue dans le cadre du plan de relance sur la transition énergétique : éclairage public, isolation et changement des menuiseries de l'Hôtel de Ville.

### 4. Les orientations prioritaires

#### 4.1. Une ville apaisée et sûre

- Vigipirate : Sécurisation des écoles et de l'accès aux services publics
- Remise aux normes, sécurité incendie des écoles, du cinéma, des gymnases, de la médiathèque
- Sécurisation de l'accès à l'école Jean De La Fontaine
- Accessibilité à la Médiathèque : rampe, porte
- Recrutement d'une équipe de médiateurs
- Recrutement de policiers municipaux
- Modernisation des moyens de la police municipale : équipements, radar pédagogique...

#### 4.2. Investir pour la jeunesse

- Réparation des désordres des Albatros (42 K€)
- Mise en conformité de l'Office Pasteur
- Réfection de 8 classes
- Renouvellement du matériel informatique dans les écoles, déploiement des TNI
- Préau de Kergomard

#### **4.3. Une ville qui respire**

- Crédits pour la révision du PLU (Autorisation de programme : 100 K€ en 2021)
- Travaux des menuiseries de l'Hôtel de Ville – Financement par le Plan de relance
- Etude de programmation pour les 3 grands projets du mandat : équipement sportif, école, équipement culturel
- Investissement dans les serveurs informatiques et acquisition de solutions développer les outils numériques
- Remplacement des luminaires et candélabres par des LED
- Travaux de voiries : Cours de France (200 K€) Trottoirs Brossolette (106 K€)
- Renforcement des services publics : Travaux pour l'Espace France Services (110 K€)